Received by the Clerk of the Senate
March 26, 2026 9:38 a.m.
Reçu par la greffière du Sénat
Le 26 mars 2026 9 h 38

Minister of Fisheries

Ministre des Pêches

26 mars 2026

Mme Shaila Anwar
Greffière du Sénat et greffière des Parlements
Édifice du Sénat du Canada
2, rue Rideau
Ottawa, Ontario K1A 0A4

Chère Mme Anwar,

Conformément à l'article 12.23(3) du Règlement du Sénat, au nom du gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au huitième rapport de la première session de la 44e législature du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans intitulé « Assurer l'avenir de la chasse au phoque : passons à l'action ».

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

L'honorable Joanne Thompson, C.P., députée
Ministre des Pêches

Pièce jointe: 1

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU HUITIÈME RAPPORT (DE LA 44e LÉGISLATURE,1re SESSION) DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS INTITULÉ « ASSURER L'AVENIR DE LA CHASSE AU PHOQUE : PASSONS À L'ACTION »

26 mars 2026

Monsieur Fabian Manning
Président
Comité permanent des pêches et des océans
Sénat
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (« le Comité ») pour son rapport intitulé « Assurer l'avenir de la chasse au phoque : passons à l'action » (« le Rapport »). Je suis reconnaissante envers le Comité pour la série de recommandations formulées, qui portent sur la recherche scientifique, les marchés intérieurs et internationaux et la gestion durable des populations de phoques sur les trois côtes du Canada.

Je tiens également à remercier les peuples autochtones, les représentants de l'industrie, les membres du milieu universitaire, les représentants provinciaux et territoriaux, et les autres témoins experts de divers horizons qui ont commenté ce sujet important. De nombreux témoins ont exprimé des préoccupations au sujet des répercussions négatives qu'ont les populations de phoques sur les pêches, et d'autres ont communiqué l'impact qu'ont les obstacles associés au marché international et les attitudes à l'égard de l'industrie des produits du phoque sur leurs moyens de subsistance et leurs pratiques culturelles. J'ai entendu ces préoccupations et je remercie les témoins d'avoir consacré leur temps et des efforts à trouver des façons de collaborer pour y répondre.

La chasse au phoque durable pratiquée au Canada est essentielle à la vigueur économique et culturelle de nos communautés autochtones et côtières. L'approche actuelle du gouvernement du Canada en matière de gestion des phoques est axée sur une chasse au phoque durable, sans cruauté et bien réglementée, qui soutient les communautés autochtones, rurales et côtières du Canada. Le gouvernement du Canada poursuivra ses initiatives visant à favoriser les activités de chasse au phoque tout en maintenant des objectifs de conservation et de chasse sans cruauté.

Vous trouverez ci-après des précisions concernant la réponse du gouvernement aux recommandations précises du Comité.

Recommandation 1 :
Le Comité recommande fortement que le gouvernement du Canada élabore et mette en place de toute urgence une stratégie efficace et durable de gestion des populations de phoque dès que possible ou au plus tard six mois après le dépôt du présent rapport. Cette stratégie doit être établie en collaboration avec les intervenants concernés et prendre en considération le fait que différentes espèces de phoques se retrouvent sur les côtes Atlantique, Pacifique et Arctique; le fait que les phoques font partie intégrante d'écosystèmes complexes; les effets des changements climatiques sur les phoques et leurs écosystèmes; l'importance sociale, économique et culturelle de l'industrie du phoque.

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et partage le point de vue du Comité sur l'importance de l'industrie du phoque dans la promotion de collectivités saines sur le plan économique. Il favorise une approche de gestion des populations de phoques efficace visant à promouvoir une chasse au phoque durable, sans cruauté et bien réglementée. La chasse au phoque est une activité économique, sociale et culturelle précieuse qui soutient les communautés autochtones, rurales et côtières du Canada. Le gouvernement continue de

travailler avec tous les intervenants, les partenaires autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'appui des chasseurs de phoques et de l'industrie canadienne des produits du phoque.

Les débouchés limités du marché des produits du phoque ont fait en sorte que les prélèvements sont demeurés bien en dessous des niveaux de chasse durable depuis un certain temps. Pour les espèces de phoques qui ne font pas l'objet d'une chasse commerciale, y compris celles de l'Arctique et de la côte ouest, le MPO met en œuvre des mesures de surveillance et de conservation afin d'appuyer une gestion durable dans toutes les régions. Bien qu'il n'y ait pas de chasse commerciale au phoque sur la côte ouest du Canada, les Premières Nations pratiquent cette chasse à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR). De plus, une chasse au phoque à des fins de subsistance se déroule dans l'Arctique.

Le MPO emploie des scientifiques spécialistes du phoque chargés de réaliser des recherches à ce sujet dans les régions des Maritimes, de l'Arctique, du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Pacifique. La recherche traite principalement des relevés et des évaluations qui estiment l'abondance des phoques et les tendances démographiques. Lorsque possible, les scientifiques du MPO mènent des recherches pour améliorer les connaissances sur le rôle des populations de phoques dans les écosystèmes complexes. Ces efforts servent à intégrer un plus grand nombre de facteurs écosystémiques, comme les changements climatiques, dans les évaluations de stocks du MPO.

La chasse au phoque doit rester éthique et durable afin de protéger l'accès au marché pour le secteur canadien du poisson et des fruits de mer, qui génère plusieurs milliards de dollars, et notamment l'accès aux marchés européen et américain, qui appliquent des réglementations strictes en ce qui a trait à la chasse au phoque et aux produits dérivés de cette espèce.

Recommandation 2 :
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette en place rapidement une capacité accrue et avancée de recherche marine et halieutique en faisant appel aux méthodes de recherche modernes déjà en place et à des technologies nouvelles et en faisant l'acquisition d'autres infrastructures de recherche océanique, ou en en établissant. Ces efforts doivent prendre en compte le savoir autochtone. Par ailleurs, ces activités de renforcement de la capacité de recherche doivent être élaborées en collaboration avec des gouvernements et organisations autochtones, des collectivités locales, des membres de l'industrie des produits du phoque, des représentants du milieu universitaire, des experts internationaux, des organismes du secteur privé et d'autres intervenants.

Le gouvernement du Canada partage l'avis du Comité, c'est-à-dire qu'il est essentiel d'avoir une capacité adéquate en matière de recherche maritime et halieutique pour mieux comprendre les populations de phoques et leur rôle dans les écosystèmes du Canada.

Conformément à la recommandation du Comité selon laquelle cette capacité englobe des méthodes de recherche modernes déjà en place et des technologies nouvelles, le gouvernement utilise actuellement diverses méthodes dans le cadre de la recherche sur les phoques. Par exemple, le MPO utilise des appareils de télémétrie par satellite fixés sur des animaux pour suivre les mouvements, le comportement et la répartition des phoques sur les trois côtes.

Les scientifiques spécialistes du phoque ont recours à des techniques modernes d'utilisation d'acides gras, d'isotopes stables et de la génomique pour étudier le régime alimentaire des phoques et l'écologie de la recherche de nourriture, en plus d'adopter des méthodes traditionnelles comme l'analyse d'excréments et de parties dures trouvées dans l'estomac de phoques. Au Québec, le MPO collabore avec l'Université d'Aarhus, l'Université technique du Danemark et le Réseau de suivi des océans à l'utilisation du marquage acoustique et par satellite afin d'étudier la prédation d'espèces de saumon par le phoque commun en Europe. Cette collaboration contribuera à élaborer des méthodes technologiques et statistiques qui

pourront être appliquées dans le Canada atlantique. Le MPO a recours à des caméras à distance et à une intelligence artificielle (IA) pour surveiller les otaries aux échoueries du parc national Pacific Rim et utilise des drones et l'IA qui évaluent l'état corporel des phoques, en faveur des objectifs communs de conservation et de recherche.

De plus, le MPO fait constamment progresser les modèles statistiques servant à estimer l'abondance des mammifères marins, et des exemples figurent dans les plus récents modèles intégrés de population utilisés pour évaluer la taille des populations de phoque gris et de phoque du Groenland. Ces modèles sont grandement améliorés par rapport aux modèles précédents, car ils permettent l'intégration de sources d'information multiples, comme les variables environnementales pour mieux expliquer les changements dans l'abondance. Par exemple, l'évaluation du stock de phoques du Groenland réalisée par le MPO en 2025, fondée sur l'un des modèles de population les plus sophistiqués à ce jour, indique que la population est passée de 5,6 millions de phoques en 2019 à 4,4 millions en 2024.

Comme le prévoit la mesure 40 des priorités partagées établies dans le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, le MPO s'engage à créer et à utiliser des mécanismes qui respectent et intègrent le savoir autochtone en tant que système de connaissances distinct dans la gestion des pêches, de l'habitat du poisson, de la conservation, de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin. Pour ce faire, le ministère mobilise et consulte régulièrement les peuples et les communautés autochtones, ainsi que l'industrie et d'autres intervenants au sein du Comité consultatif sur le phoque de l'Atlantique. Les renseignements et les commentaires formulés par les partenaires autochtones aident à orienter les décisions de gestion et les priorités de recherche scientifique que le MPO entreprend.

Le MPO dirige notamment diverses missions relatives à la pêche, aux sciences écosystémiques, à l'océanographie et à l'hydrographie. Dans le cadre de ce travail et des activités scientifiques en mer, le MPO travaille en étroite collaboration avec la Garde côtière canadienne (GCC) pour planifier et mettre en œuvre le Plan annuel des opérations de la flotte. Le navire de la Garde côtière canadienne *Naalak Nappaaluk*, tout juste livré et officiellement accepté par la GCC en novembre 2025, symbolise cet effort. Une fois mis en service à temps plein, le NGCC *Naalak Nappaaluk* deviendra le plus grand navire scientifique spécialisé du Canada et la plateforme phare de la recherche océanographique sur la côte de l'Atlantique.

En ce qui concerne la possibilité pour le MPO d'accroître sa capacité de recherche sur les phoques, le gouvernement du Canada estime que les travaux supplémentaires devraient d'abord porter sur le développement des produits dérivés du phoque, la diversification des marchés et la commercialisation, avant d'envisager des investissements dans des processus scientifiques supplémentaires.

Recommandation 3 :
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada encourage, facilite et appuie le resserrement de la collaboration en matière de sciences et de recherches sur les populations de phoque, leur répartition géographique et leur régime alimentaire. Ces efforts doivent être menés de concert avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, des représentants du milieu universitaire, des experts internationaux, des chasseurs de phoque, des pêcheurs commerciaux, des collectivités locales, des organismes du secteur privé et d'autres intervenants concernés, et, dans la mesure du possible, faire appel à la capacité de recherche moderne déjà en place. Le gouvernement du Canada doit également veiller à ce que les données et les résultats de recherche soient communiqués de manière appropriée, ce qui pourrait être fait au moyen d'une base de données conviviale conçue pour répondre aux besoins des chercheurs et des intervenants.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la collaboration avec divers partenaires externes est essentielle au succès de la recherche sur le phoque et entreprend déjà de nombreux projets de

recherche en collaboration avec un large éventail de partenaires. Dans de nombreux cas, il est seulement possible pour le MPO de mener ses projets de recherche sur le phoque en collaboration avec des partenaires externes (c.-à-d. milieu universitaire, partenaires autochtones et industrie).

Par exemple, dans l'Arctique, le MPO a travaillé avec des groupes comme le Programme du plateau continental polaire, des conseils de gestion des ressources fauniques du Nord et des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) dans le cadre d'activités de recherche intégrées. Le Ministère collabore également avec des collectivités locales avant d'entreprendre des activités scientifiques dans l'Arctique et dépend du soutien des associations locales de chasseurs et de trappeurs pour mener des programmes de recherche. Par exemple, en collaboration avec le Conseil de la faune de Kivalliq, le zoo du parc Assiniboine et le Centre d'études nordiques de Churchill, le MPO a recours au marquage par satellite pour quantifier le déplacement et le comportement des phoques communs près de Churchill, au Manitoba, et des phoques annelés près de Rankin Inlet, au Nunavut.

En 2023, le MPO a lancé quatre projets externes visant à approfondir la compréhension des rôles écologiques des phoques, ce qui témoigne d'un engagement ferme envers une gestion fondée sur des données probantes et une science collaborative. Deux des projets, dans le Canada atlantique, ont pris fin en 2025 : l'Université Memorial de Terre-Neuve a publié ses résultats dans deux articles révisés par des pairs, et le Fish, Food and Allied Workers a résumé ses résultats dans un rapport et une présentation. Le MPO examinera les nouvelles études comme faisant partie de la documentation scientifique, ce qui augmentera sa base de connaissances et aidera à mieux comprendre la dynamique des populations.

De plus, le programme scientifique portant sur les phoques de l'île de Sable, établi depuis longtemps, repose sur la collaboration avec des établissements d'enseignement universitaire intéressés par la recherche conjointe, ce qui permet au MPO d'obtenir du financement et le personnel nécessaires à la recherche intensive. À l'heure actuelle, le MPO mène des travaux de recherche depuis quatre ans en collaboration avec l'Université Texas Tech, l'Institut océanographique de Woods Hole et l'Université de l'Alaska, qui vise à obtenir des échantillons permettant d'estimer le régime alimentaire des phoques et la survie des jeunes de l'année du phoque gris. Le MPO collabore également avec l'Université Dalhousie et le Réseau de suivi des océans pour étudier la relation entre le comportement, le régime alimentaire et le succès de la reproduction du phoque gris, tout en déployant des instruments sur les phoques gris pour recueillir des données océanographiques et détecter d'autres espèces marines munies d'un émetteur acoustique.

En plus de publier les résultats de recherche dans des revues scientifiques, le MPO publie sur son site Web des conseils et des renseignements scientifiques concernant les difficultés importantes auxquelles sont confrontés les océans et les écosystèmes aquatiques, comme les évaluations des populations de phoques, la dynamique des stocks de poissons, les espèces en péril, les espèces envahissantes, l'écologie des écosystèmes marins et d'eau douce, les aires marines protégées et l'aquaculture.

En ce qui concerne la possibilité pour le MPO d'accroître sa capacité de recherche sur les phoques, le gouvernement du Canada estime que les travaux supplémentaires devraient d'abord porter sur le développement des produits dérivés du phoque, la diversification des marchés et la commercialisation, avant d'envisager des investissements dans des processus scientifiques supplémentaires.

Recommandation 4 :
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine et modifie sans tarder la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au besoin les autres lois connexes pour s'assurer que les organismes de bienfaisance et sans but lucratif enregistrés au Canada qui produisent de la mésinformation ou de la désinformation sur la chasse au phoque ou l'industrie des produits

du phoque ou qui en font la promotion perdent leur statut les exemptant de payer des impôts.

Le Comité recommande aussi que le gouvernement du Canada modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'obliger les organismes de bienfaisance et sans but lucratif enregistrés au Canada à remplir une déclaration de renseignements, similaire à celle que doivent présenter les organisations journalistiques en vertu du paragraphe 149.1(14.1) de cette loi, notamment une déclaration publique de renseignement dans la forme prescrite qui indique le nom de chaque donataire dont le total des dons à l'organisme dépasse 5 000 $.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation.

Le secteur des organismes sans but lucratif et de bienfaisance est un élément important de la société canadienne. Comptant plus de 86 000 organismes de bienfaisance enregistrés et un nombre incalculable d'organismes sans but lucratif au pays, ce secteur aborde des questions urgentes, notamment de l'insécurité alimentaire à l'éducation, à la protection de l'environnement et à la promotion de la santé et du bien-être.

Le Canada a apporté d'importants changements visant à permettre aux organismes de bienfaisance de travailler plus facilement dans un environnement réglementaire qui leur est favorable, en reconnaissance de leur contribution aux débats publics et aux politiques publiques. En particulier, la modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en 2018 a permis aux organismes de bienfaisance de participer pleinement au dialogue et aux activités d'élaboration des politiques publiques sans subir de harcèlement politique. Les organismes de bienfaisance peuvent exprimer librement leur opinion au sujet de la politique publique et fournir des renseignements aux représentants élus et au grand public sur des questions liées à leurs fins de bienfaisance (y compris la tenue de campagnes de sensibilisation du public).

Nonobstant ces changements, tous les organismes de bienfaisance enregistrés doivent respecter les règles et principes énoncés dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la common law, notamment en s'assurant que les renseignements qu'ils fournissent sont fondés sur des faits et des preuves, et ne peuvent pas diffuser délibérément de l'information fausse ou trompeuse. Cette exigence concerne notamment les organismes de bienfaisance enregistrés qui fournissent de l'information dans le contexte de la promotion du bien-être des animaux. Tout organisme de bienfaisance qui ne respecte pas ces règles pourrait subir la révocation de son enregistrement.

En ce qui concerne la transparence concernant les donateurs, il est important de souligner que les organismes de bienfaisance sont déjà soumis à des exigences de transparence accrues liées à leurs activités. Ils sont tenus de soumettre chaque année une déclaration de renseignements publics à l'Agence du revenu du Canada, qui comprend des renseignements sur leurs programmes et leurs activités financières. Toutefois, les renseignements sur des donateurs particuliers ne sont pas divulgués publiquement à l'heure actuelle, et une telle proposition soulèverait un certain nombre de questions importantes relatives à la protection des renseignements personnels. Cette proposition aurait également une incidence négative sur les dons dans la mesure où les donateurs ne veulent pas que leurs renseignements soient rendus publics. Aussi, elle pourrait imposer un fardeau administratif important aux organismes de bienfaisance qui auraient à déclarer ces renseignements.

Recommandation 5 :
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette au point, en collaboration avec les gouvernements et organisations autochtones, les collectivités locales et les membres de l'industrie du phoque, une campagne nationale de sensibilisation sur les populations de phoques, la chasse au phoque et l'industrie des produits dérivés du phoque au Canada. Cette campagne devrait reposer sur le matériel éducatif déjà disponible et doit pouvoir être lancée dans un délai d'un an suivant le dépôt du présent rapport. Le matériel et le plan de mise en œuvre de la campagne doivent être communiqués au Comité dès qu'ils seront prêts.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation en principe. De plus, il partage le point de vue du Comité sur l'importance et les avantages d'éduquer la population canadienne sur les populations de phoques, la chasse au phoque et l'industrie des produits du phoque. Le MPO entreprend actuellement des activités pour appuyer cette recommandation en diffusant des informations claires et précises à l'intention des publics canadien et international par l'entremise de son site Web et d'autres documents. De plus, le Ministère publie régulièrement des faits, des statistiques et des renseignements réglementaires sur la chasse au phoque du Canada sur son site Web public. Les ressources comprennent des renseignements sur les marchés national et international des produits du phoque, l'approche sans cruauté de la chasse canadienne, la façon d'identifier les diverses espèces de phoques du Canada, l'importance de la chasse au phoque pour les communautés autochtones et allochtones et la science des phoques.

Des programmes fédéraux, tels que le Fonds des pêches de l'Atlantique et le Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et de fruits de mer, qui sont bien décrits dans la réponse à la recommandation 7, ont fourni du financement à l'industrie du phoque aux fins d'élaboration de campagnes de sensibilisation et de marketing. Par exemple, le Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et de fruits de mer a alloué une somme de 2,6 millions de dollars au financement de trois campagnes publicitaires entre 2021 et 2022, qui vise à optimiser les moteurs de recherche du site Web du Réseau des gestionnaires de la ressource du phoque et à éduquer la population canadienne au sujet de l'industrie de la chasse au phoque.

De plus, la mobilisation de partenaires internationaux par le MPO est guidée par des informations fiables et non biaisées sur la chasse et les populations de phoques du Canada. L'objectif du MPO est de communiquer clairement que l'information transmise à ses partenaires est crédible et exacte.

Recommandation 6 :
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les principaux intervenants, crée et mène une campagne efficace de lutte contre la mésinformation et la désinformation concernant la chasse au phoque et l'industrie des produits dérivés du phoque. Les travaux en ce sens doivent débuter sans tarder, et il doit s'agir d'une initiative pangouvernementale, dirigée par Pêches et Océans Canada.

Le gouvernement du Canada déplore que les campagnes de mésinformation et de désinformation sur la chasse au phoque aient causé des dommages considérables et injustes aux chasseurs de phoques. Les Autochtones et les allochtones qui vivent dans des régions côtières ont toujours compté sur les phoques comme importante source de nourriture. En particulier, les Inuit dépendent du phoque pour se nourrir, se vêtir, se procurer des outils et se réchauffer depuis des générations dans les régions nordiques du Canada. La chasse au phoque soutient les communautés autochtones, rurales et côtières du Canada et représente une activité économique et culturelle importante au sein du Canada atlantique, du Québec et de l'Arctique. De plus, les transformateurs, les artisans et les Inuits canadiens produisent certains des meilleurs produits du phoque au monde, ce qui génère non seulement des revenus très nécessaires pour leurs communautés, mais contribue aussi de façon importante au maintien de la culture et de la tradition entourant la chasse au phoque.

Grâce à ses stratégies de communication, le gouvernement du Canada entreprend actuellement des activités pour lutter contre la propagation de mésinformation et de désinformation au sujet de la chasse au phoque. Les activités du MPO en matière de communication au sujet de cette lutte comprennent son site Web public, ses médias sociaux et ses messages clés. Le MPO publie des faits, des statistiques et des règlements sur la chasse au phoque au Canada qui contiennent les renseignements décrits dans la réponse à la recommandation 5.

Recommandation 7 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada prenne dès maintenant des mesures pour veiller à ce que la chasse au phoque soit économiquement viable pour les chasseurs, ce qui favorisera la croissance de l'industrie des produits du phoque et lui permettra d'atteindre le total autorisé des captures fixé par le MPO. De plus, pour développer l'industrie canadienne des produits dérivés du phoque et débloquer de nouveaux marchés nationaux et internationaux, le gouvernement du Canada doit être prêt à prendre des mesures, par exemple apporter des changements à la réglementation, investir dans le développement de produits novateurs et mener des campagnes nationales de commercialisation et une campagne efficace de lutte contre la mésinformation et la désinformation.

Le gouvernement du Canada est déterminé à accroître les débouchés commerciaux pour les produits dérivés du phoque canadien et convient avec le Comité qu'il est important de faire la promotion de l'industrie. Par conséquent, plusieurs programmes sont déjà en place pour soutenir les chasseurs de phoques canadiens dans la promotion nationale et internationale des produits du phoque.

Le gouvernement du Canada investit dans le secteur océanique, qui favorise le recours à des technologies de pointe afin d'accroître la productivité et la concurrence, d'améliorer la sécurité, l'efficacité et le rendement environnemental. De tels investissements sont réalisés par des entités comme la Société d'aide aux entreprises et les agences fédérales de développement régional, qui appliquent le programme Croissance économique régionale par l'innovation. Ces initiatives stimulent l'innovation dans le secteur océanique en fournissant une aide financière visant à démarrer des entreprises liées à l'océan au Canada et à les aider à croître et à s'étendre.

À l'échelle du gouvernement fédéral, le MPO et d'autres ministères travaillent ensemble pour promouvoir l'exploitation la plus efficace possible des chasses au phoque établies et améliorer l'accès au marché des produits du phoque. Dans son rapport, le Comité a noté qu'il n'appuie pas l'accroissement de la chasse au phoque s'il n'y a pas de marché disponible pour le produit final ou si la chasse n'utilise pas l'animal dans son entièreté. Dans le cadre des chasses du phoque actuelles sur les trois côtes du Canada, il est primordial d'utiliser l'animal au complet. Les chasseurs contribuent de façon importante à la sécurité alimentaire et à l'activité économique des communautés côtières autochtones et allochtones. À l'appui d'une utilisation optimale, le gouvernement du Canada déploie des efforts visant à faciliter l'accès au marché international pour l'exportation d'une grande variété de produits du phoque en collaborant avec d'autres ministères gouvernementaux, des peuples autochtones et des intervenants de l'industrie.

Par l'entremise de plusieurs ministères fédéraux, le gouvernement du Canada veille à ce que les produits du phoque puissent accéder à des marchés internationaux. Affaires mondiales Canada dirige la négociation d'accords commerciaux bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux, l'administration des contrôles à l'exportation et à l'importation ainsi que la gestion des différends commerciaux internationaux. Ce travail pourrait répondre aux préoccupations relatives à l'accès au marché et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement internationale. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre des programmes et des services et travaille en collaboration avec le secteur pour demeurer concurrentiel et accroître les débouchés au pays et à l'étranger.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) collabore avec les provinces et l'industrie, y compris les transformateurs, tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire afin de prévenir les risques sanitaires. L'ACIA vérifie que la viande et les produits dérivés du phoque (comme la graisse) vendus entre les provinces ou exportés sont conformes aux exigences en matière de salubrité alimentaire du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada. Lorsque le pays importateur l'exige, l'ACIA délivre également des certificats d'exportation qui confirment que les exportations de viande de phoque respectent les règlements canadiens en matière de santé et d'hygiène ou les normes de santé et d'hygiène des pays importateurs.

En 2024, en réaction à l'examen par l'UE de ses règlements sur le commerce des produits dérivés du phoque, le gouvernement du Canada a répondu en soulignant les répercussions négatives de la réglementation sur les communautés du Canada sur les plans économique, social et culturel. Cette réponse a été signée conjointement par la ministre des Pêches et des Océans de l'époque ainsi que par cinq autres ministres : le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, la ministre des Affaires étrangères, le ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies, la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique et la ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). La réponse demande à l'UE d'abroger le *Règlement sur le commerce des produits dérivés du phoque* et de le remplacer par un règlement qui permet le commerce de produits récoltés de façon éthique et durable. Dans sa réponse officielle, le gouvernement du Canada a soumis à la Commission européenne un ensemble de preuves comprenant des informations qualitatives et quantitatives qui font la promotion de la chasse durable du phoque au Canada et qui décrivent les effets néfastes de certains règlements.

Le MPO collabore également avec la NOAA pour veiller à ce que les pratiques de chasse au phoque du Canada soient conformes à la *Marine Mammal Protection Act* et à ses règlements, afin de protéger l'accès du Canada aux marchés américains pour les pêches commerciales canadiennes. Le 2 septembre 2025, la NOAA a confirmé publiquement que toutes les pêches canadiennes respectent les normes de la *Marine Mammal Protection Act*, les conclusions de comparabilité étant valables jusqu'au 31 décembre 2029.

Le gouvernement du Canada partage l'opinion du Comité selon laquelle il est important que les gouvernements, les peuples autochtones et l'industrie coopèrent pour permettre une participation à la chasse au phoque et faire respecter des exigences en matière de chasse sans cruauté et de sécurité.

En 2023, le MPO a créé un groupe de travail sur l'examen des politiques et des règlements concernant les phoques (le groupe de travail) qui réunit des représentants du MPO, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des partenaires autochtones et des intervenants de l'industrie. Ce groupe de travail permet au MPO de déterminer les domaines où il pourrait modifier les politiques et les règlements pour éliminer les obstacles à la participation dans ce secteur, de longue date ou émergents.

Le groupe de travail a commencé par dresser une liste de 12 initiatives potentielles et les a classées en trois domaines d'activité prioritaires, et d'autres mesures pourraient être revues à plus long terme. Les initiatives actuellement à l'étude sont les suivantes : inclure les provinces de la région des Maritimes et de la région du Golfe dans le cadre de l'admissibilité au permis à des fins personnelles; créer un permis pour les jeunes afin de faciliter le transfert des connaissances et des compétences d'une génération à l'autre; et uniformiser la formation entre toutes les régions. Des modifications ont été apportées à la Politique de délivrance de permis de pêche commerciale dans l'Est du Canada, qui visent à autoriser la délivrance de nouveaux permis de chasse au phoque à des fins personnelles au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Comme étape fondamentale dans l'avancement de cette initiative, des projets pilotes de chasse au phoque se sont déroulés au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard avec l'aide d'associations de pêcheurs. Les leçons tirées de ces projets pilotes serviront de base à l'expansion de cette activité dans l'avenir.

Le gouvernement du Canada continuera de promouvoir la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au sujet du développement des marchés des poissons et des produits de la mer grâce au Groupe de travail pour le développement économique (GEDT) du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture. Ce Conseil est le principal forum multilatéral de discussions entre les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour traiter de questions relatives à la pêche et à l'aquaculture et importantes à l'échelle nationale. Le GEDT demeure un forum important permettant au gouvernement du Canada de discuter de responsabilités partagées et de

mesures conjointes avec les provinces et les territoires aux fins de diversification des marchés, comme celui des produits du phoque.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, a mis en place plusieurs programmes visant à soutenir le secteur canadien du poisson et des fruits de mer, y compris le secteur du phoque. Par exemple, de 2018 à 2024, ce secteur a reçu un total de 4,5 millions de dollars du Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et de fruits de mer dans le cadre de deux projets consécutifs visant à permettre au secteur de la chasse au phoque d'élaborer une approche nationale collaborative à l'égard des problèmes auxquels est confronté le secteur. Ces projets ont contribué à renforcer le secteur des produits du phoque et les conditions du marché de ces produits aux échelles nationale et internationale par l'entremise d'activités de marketing, de valorisation de la marque, de traçabilité, de coordination de l'industrie et d'assurance de la qualité. Le Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et de fruits de mer, lancé en 2018, a pris fin en mars 2024.

Les promoteurs de l'industrie de la chasse au phoque sont aussi admissibles au financement de projets par le Fonds des pêches de l'Atlantique et le Fonds des pêches du Québec. Les projets relevant de ces deux fonds sont financés en partenariat avec les provinces de l'Atlantique et du Québec, respectivement, et ils visent à aider le secteur canadien des produits de la mer à faire la transition pour répondre aux demandes croissantes du marché pour des produits de grande qualité, à valeur ajoutée et obtenus par des méthodes durables. Depuis 2017, ces fonds ont investi plus de 1,3 million de dollars dans huit projets avec l'industrie de la chasse au phoque au Canada atlantique et au Québec pour le développement de produits, la mise à niveau de l'équipement de transformation et le renforcement des capacités professionnelles. Le gouvernement du Canada demeure déterminé à soutenir un secteur de la chasse au phoque qui offre des possibilités d'emploi et des débouchés commerciaux intéressants, en tant que partie intégrante d'un secteur du poisson et des fruits de mer solidaire et productif.

Par exemple, l'APECA collabore avec des entreprises privées, des collectivités, des partenaires et des groupes autochtones pour créer des possibilités de croissance économique dans de nombreux secteurs du Canada atlantique. Comme c'est le cas pour tous les secteurs économiques, les investissements de l'APECA dans l'industrie du phoque (qu'il s'agisse de projets commerciaux ou non commerciaux) sont axés sur le marché et produisent des résultats commerciaux. Au cours des dernières années, principalement grâce à ses programmes de croissance économique régionale et d'innovation et de développement des affaires, l'APECA a contribué à des initiatives axées sur la commercialisation et la promotion des produits du phoque.

Recommandation 8 :
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada commence immédiatement à prendre des mesures pour établir un centre d'excellence d'études sur les phoques, mettant à contribution des organisations autochtones, des établissements d'enseignement universitaire et d'autres intervenants à titre de partenaires, centre qui serait appuyé par Pêches et Océans Canada.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la collaboration avec des organisations autochtones, des établissements d'enseignement universitaire et d'autres intervenants peut contribuer à générer de nouvelles recherches diversifiées, notamment grâce à des experts dans des domaines tels que le marketing, l'économie, la bioéthique et la biologie. Comme il est décrit dans les réponses aux recommandations 2 et 3, la collaboration avec divers partenaires externes est essentielle au succès de la recherche sur les phoques, et le gouvernement du Canada entreprend déjà des recherches en collaboration avec des partenaires.

Le gouvernement du Canada appuie la recherche et les activités scientifiques sur les phoques. À la suite du Sommet sur les phoques, qui a eu lieu en novembre 2022, le MPO a fourni un financement pluriannuel aux organisations menant des projets de recherche sur la science du phoque qui permettront de mieux comprendre le rôle des phoques dans l'écosystème marin.

Ces organisations comprennent l'Université Dalhousie, l'Université Memorial, la Fish food and Allied Workers et le Conseil tribal des Heiltsuk.

Le Comité consultatif sur les phoques de l'Atlantique a pour mission de rassembler et de mobiliser les partenaires sur le dossier des phoques au Canada. Ce comité se réunit chaque année pour discuter des questions liées au phoque de l'Atlantique, y compris les approches de gestion, la recherche scientifique et les questions de marché. En outre, les partenaires peuvent demander de discuter de manière officielle ou informelle avec des représentants du MPO afin d'aborder leurs intérêts et leurs points de vue. Ces mécanismes fonctionnent de manière à ce que les points de vue des partenaires puissent être communiqués directement au MPO afin de soutenir les activités de gestion et de recherche scientifique.

Recommandation 9 :
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les principaux intervenants, crée et lance de toute urgence une campagne nationale et internationale visant à promouvoir les produits traditionnels et novateurs canadiens du phoque, tout en cherchant à éliminer les obstacles au commerce et au développement de nouveaux marchés. Les travaux en ce sens doivent débuter sans tarder, et il doit s'agir d'une initiative pangouvernementale, dirigée par Affaires mondiales Canada.

Le gouvernement du Canada partage l'avis du Comité quant à l'importance de la promotion des produits du phoque traditionnels et novateurs, et s'engage à éliminer les obstacles au commerce et à développer de nouveaux marchés. Plusieurs programmes décrits dans la liste ci-dessous sont déjà en place pour soutenir les chasseurs de phoques canadiens dans la promotion nationale et internationale des produits du phoque.

En plus des programmes du MPO mentionnés dans la réponse à la recommandation 7, le Service des délégués commerciaux d'AMC fournit un soutien à l'étranger par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 160 points de service situés dans les ambassades, les consulats et les bureaux commerciaux du Canada, où de l'aide est fournie aux entreprises canadiennes prêtes à exporter pour leur permettre d'établir des liens avec des acheteurs internationaux, de résoudre des problèmes commerciaux et d'obtenir des résultats fructueux. Le Service des délégués commerciaux possède également six bureaux régionaux au Canada. Les délégués commerciaux des bureaux régionaux aident les exportateurs canadiens à se préparer aux marchés internationaux, notamment grâce aux personnes-ressources des bureaux à l'étranger.

Le soutien d'AMC comprend de l'aide pour les entreprises canadiennes prêtes à exporter des produits du phoque. Par exemple, dans le cadre du programme CanExport PME, AMC offre aux petites et aux moyennes entreprises canadiennes admissibles un financement conjoint pouvant aller jusqu'à 50 000 $ par entreprise pour les aider à accéder à de nouveaux marchés internationaux. Le programme vise non seulement à diversifier les marchés d'exportation canadiens, mais aussi à favoriser une approche à l'égard du commerce plus inclusive pour tous les Canadiens, y compris les exportateurs autochtones.

AAC met une gamme de programmes et de services à la disposition de l'industrie pour soutenir le commerce dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du poisson et des produits de la mer. Entre autres, AAC offre le programme Agri-marketing pour soutenir les secteurs agricoles nationaux afin d'accroître et de diversifier les exportations vers les marchés internationaux et de tirer parti des débouchés nationaux, y compris en ce qui concerne les produits du phoque. On a annoncé dans le cadre du budget de 2025 une somme de 75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, accordée à AAC pour le programme Agri-marketing en vue de renforcer la diversification et la promotion des exportations de produits agricoles et agroalimentaires ainsi que de produits de la pêche et de la mer dans de nouveaux marchés. Le programme vise à accroître et à diversifier les exportations vers les marchés mondiaux et à saisir les occasions de marché grâce à des activités promotionnelles menées par l'industrie qui permettent de différencier les produits et les producteurs canadiens en tirant parti de la réputation du pays en matière d'aliments salubres et de haute qualité. Les

investissements dans la capacité technique, la promotion et l'image de marque renforceront la réputation du Canada en tant que fournisseur sûr et fiable. Cette amélioration appuiera les efforts visant à établir la présence du Canada sur de nouveaux marchés et à accéder à de nouveaux produits dans les marchés actuels.

AAC offre également le programme Agri-assurance, qui est un programme de 64 millions de dollars sur cinq ans et qui comporte deux volets. Le volet Associations nationales de l'industrie aide les organisations sectorielles à élaborer, à vérifier et à intégrer des systèmes d'assurance pour aborder de nombreuses questions, notamment la sécurité alimentaire, la surveillance de la santé des plantes et des animaux, le bien-être des animaux, la durabilité de l'environnement, la traçabilité, les attributs du marché et les normes de qualité. Ces systèmes peuvent aider les producteurs à mieux commercialiser leurs produits en facilitant la conformité aux normes exigées et appuient l'utilisation d'allégations relatives à la qualité de produits particuliers. Le volet Petites et moyennes entreprises aide les entreprises à adopter des systèmes d'assurance et les outils de soutien nécessaires pour faire des allégations vérifiables afin de répondre aux exigences des marchés d'exportation ou des marchés nationaux pour les peuples autochtones.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (du 1er avril 2023 au 31 mars 2028), AAC réserve annuellement 350 000 $ pour offrir des activités ciblées de développement des marchés d'exportation prioritaires agricoles, agroalimentaires et du poisson et des produits de la mer. Ces activités reçoivent également du financement par d'autres partenaires fédéraux, provinciaux et industriels. AAC appuie également les entreprises canadiennes qui participent à des événements commerciaux internationaux clés dans le Pavillon du Canada, ce qui permet aux chasseurs de phoque canadiens de profiter des marchés accessibles.

Les entreprises canadiennes prêtes à l'exportation et inscrites qui jouent un rôle dans la production, la promotion et le soutien des produits agroalimentaires et de la mer canadiens peuvent également poser leur candidature dans le cadre du Programme de la marque Canada, ce qui leur donne accès gratuitement à des outils de marketing numérique qui peuvent être utilisés lors de la promotion de produits sur les marchés internationaux. Le gouvernement du Canada priorise la promotion à la diversification du commerce et les exportations de produits agroalimentaires et de la mer peuvent stimuler la croissance vers de nouveaux marchés.

Les pêches et la chasse au phoque représentent l'un des principaux secteurs d'investissement de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) au Nunavut. Au cours des cinq dernières années, CanNor a investi environ 20 millions de dollars dans ce secteur pour développer l'industrie des oméga-3 issus du phoque annelé, améliorer l'accès au marché, accroître la sensibilisation et soutenir le développement des compétences. D'autres programmes de financement, comme les initiatives pour les communautés nordiques isolées de CanNor, peuvent aussi potentiellement soutenir l'industrie.

Le gouvernement du Canada continuera de travailler à l'ouverture et au développement de marchés pour les produits du phoque en fournissant un service de conciergerie continu aux exportateurs canadiens recherchant de nouveaux marchés pour leurs produits. Le MPO a également collaboré avec AAC pour trouver des façons de présenter les produits du phoque dans la région indo-pacifique, par exemple par l'entremise du site de commerce électronique Rakuten, et en travaillant avec des représentants du nouveau bureau de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'Indo-Pacifique à Manille, aux Philippines.

Le Canada continuera également de préconiser la fin des restrictions liées au commerce de la récolte durable, sans cruauté et réglementée de phoques. Les mesures à ce jour comprennent : établir en 2015 le Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque avec un financement de 5,7 millions de dollars pour soutenir les produits du phoque issus de la chasse par des Autochtones afin de répondre aux exigences du marché d'exportation de l'UE; contribuer à une soumission de l'ensemble du gouvernement dans le cadre de l'examen des règlements de l'UE sur le commerce des produits du phoque, lancé en mai 2024; enfin,

s’employer à réduire les obstacles et à renforcer le commerce agricole et agroalimentaire grâce au nouveau partenariat renforcé avec l’UE, annoncé en juin 2025.

De plus, le gouvernement a abordé avec les États-Unis et le Japon la question des possibilités économiques qui découleraient du commerce des produits du phoque. Malgré l’interdiction d’importation de produits du phoque aux États-Unis (interdiction de longue date prévue par la *Marine Mammal Protection Act*), le gouvernement du Canada, par l’intermédiaire de son réseau de missions aux États-Unis, collabore constamment avec des partenaires autochtones, des entreprises et des intervenants internationaux pour promouvoir le commerce des phoques dans ce pays.

Encore une fois, au nom du gouvernement du Canada, j’aimerais remercier les membres du Comité permanent des pêches et des océans pour la diligence et l’engagement dont ils ont fait preuve dans leur étude et leurs recommandations sur la chasse au phoque et l’industrie canadienne du phoque. Je me réjouis à l’idée de collaborer avec eux pour faire prospérer l’industrie canadienne de la chasse au phoque de manière durable et éthique.

Veuillez agréer mes sincères salutations.



L’honorable Joanne Thompson, C.P., députée
Ministre des Pêches